

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00570 Référence de la demande : n°2021-00570-031-001

Dénomination du projet : IPEV-1182 "ASSET"

Lieu des opérations : -Département : TAAF District de Terre Adélie

Bénéficiaire : CHARRASSIN Jean-Benoit - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN confirme l'avis favorable du Comité de l'environnement polaire (CEP) assorti des recommandations relatives à la mutualisation des manipulations avec celles du programme IPEV 109 Ornitho Eco, notamment pour ce qui concerne l'étude réalisée sur les femelles allaitantes.

Un bilan annuel détaillé des manipulations devra être fourni, permettant notamment d'apprécier l'impact des manipulations sur la santé globale des animaux manipulés, leur perte de poids éventuelle y compris pour les veaux des femelles manipulées, leur taux de survie.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 juillet 2021

Signature :

